

RCS : LONS LE SAUNIER

Code greffe : 3902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00458

Numéro SIREN : 798 743 019

Nom ou dénomination : VRM LUNETTERIE

Ce dépôt a été enregistré le 29/10/2018 sous le numéro de dépôt B2018/004360

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LONS LE SAUNIER

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/004360**
n° de gestion : **2013B00458**
n° SIREN : **798 743 019 RCS Lons-le-Saunier**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lons Le Saunier certifie avoir procédé le 29/10/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

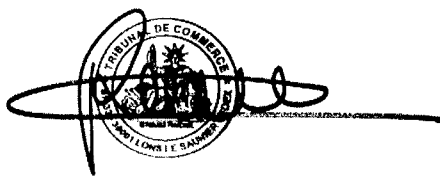
VRM LUNETTERIE - Société par actions simplifiée
3 rue Des Côtes 39400 Morbier -FRANCE-

date de clôture : 31/03/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



382493

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise 3 RUE DES COTES		39400 MORBIER	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 7 9 8 7 4 3 0 1 9 0 0 0 2 7		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 3 1 0 3 2 0 1 8	
		N-1 3 1 0 3 2 0 1 7	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF		AG	
Fonds commercial (1) AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO	
Constructions AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
Autres immobilisations corporelles AT		AU	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		CV	
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH		BI	
TOTAL (II) BJ		BK	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)			
Matières premières, approvisionnements BL		BM	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY	
Autres créances (3) BZ		CA	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
Disponibilités CF		CG	
Charges constatées d'avance (3)* CH		CI	
TOTAL (III) CJ		CK	
Comptes de régularisation			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		Stocks : CR	
Immobilisations :		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :3.3.3.....3.1.0.....)	DA	3 33 310	3 33 310
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	6 6 690	6 6 690
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 3 331	3 3 331
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	4 74 011	3 14 019
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(41 758)	1 59 992
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	7 0 734	5 4 352
	TOTAL (I)	DL	9 36 318	9 61 694
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 249 076	1 494 999
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 97 253	3 29 747
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 0 893	5 5 015
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 05 029	1 17 988
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	6 4 714	4 1 161
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 966 965	2 038 910
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 903 282	3 000 604
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	9 47 460	7 98 123
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 170	1 0 065

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF			
		FG	629 200	FH		FI	629 200	677 103	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	629 200	FK		FL	629 200	677 103	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	35 993	33 500	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	7	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	665 196	710 609
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	224 469	211 695
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	32 759	32 213
	Salaires et traitements*						FY	181 585	174 031
	Charges sociales (10)						FZ	77 044	72 989
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	95 778	93 217
							GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	46 226	3 059
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	143	136
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	658 005	587 340
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	7 191	123 269
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		100 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP		100 000	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		9 525
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	40 075	45 550
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	40 075	55 075
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(40 075)	44 925	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(32 885)	168 195	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENOIS

QUADRATUS Informatique

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	16 382	16 382	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	16 382	16 382	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(16 382)	(16 382)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(7 509)	(8 179)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	665 196	810 609	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	706 953	650 617	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(41 758)	159 992	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		100 000	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	35 993	33 500	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	127	127	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES		16 382			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ	10 798	D8		D9	22 432
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG	32 176	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9	]	KJ	190 930	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	]	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants	M2	]	KP	767 380	KQ		KR	2 278	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3	]	KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	48 789	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 806	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	1 041 080	LO		LP	2 278	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
	Autres participations					8U	1 375 959	8V		8W		
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	1 550	1U		1V		
	TOTAL IV					LQ	1 377 509	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	2 429 387	0H		0J	24 710		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		IN	1	CO	2	DO	33 230	D7	33 230	
	TOTAL I										
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO		LV		LW		IX		
TOTAL II											
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	32 176	LZ	32 176	
	Constructions	Sur sol propre									IQ
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	769 658	MI	769 658	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	48 789	MR	48 789	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	1 806	MU	1 806	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	1 043 358	NI	1 043 358	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW	
		Autres participations									
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	1 550	2G	1 550		
TOTAL IV		I3		NJ		NK	1 377 509	2H	1 377 509		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK		OL	2 454 097	OM	2 454 097	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	2 467	EL	4 418	EM		EN	6 885
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	27 906	PN	9 609	PO		PQ	37 515
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	149 831	PW	69 236	PX		PY	219 067
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	34 949	QI	12 197	QJ		QK	47 146
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 487	QM	319	QN		QO	1 806
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	214 173	QV	91 361	QW		QX	305 534
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		QN	216 640	OP	95 778	OQ		OR	312 419

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5	16 382	W6		W7		W8		W9		X1	16 382
TOTAL III		X2		X3	16 382	X4		X5		X6		X7		X8	16 382
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ	16 382	NR		NS		NT		NU		NV	16 382
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	16 382			Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ	16 382		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	0T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise :

SAS VRM LUNETTERIE

31/03/2018

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	1 550	UV	750	UW	800				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	99 533		99 533						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	123 682		123 682					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	14 033		14 033					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	505 399		505 399						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	71 395		71 395						
	Charges constatées d'avance	VS	320		320						
	TOTALS		VT	815 911	VU	815 111	VV	800			
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	8 289		8 289						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	1 240 787		221 282		510 247		509 258		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	50 893		50 893						
Personnel et comptes rattachés		8C	31 234		31 234						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	38 416		38 416						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	26 886		26 886						
Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	8 493		8 493						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	497 253		497 253						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	64 714		64 714						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTALS		VY	1 966 965	VZ	947 460		510 247		509 258		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	237 647	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 0 3 2 0 1 8	
I. RÉINTEGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		WB	
		de son conjoint		WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	1 396
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*		XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)		I7		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN	
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)		XR		
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.) SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée) SW	WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C) SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3	
TOTAL I				WR	1 396
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	41 758
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *				WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs		WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)		XB		
			I6		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.		WZ		
	Majoration d'amortissement *		XA		
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies) K9	Entreprises nouvelles 44 sexies L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A) L5	XY	
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies) L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C) K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies) PA	XF	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A) OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies) XC		
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies) PC				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)				XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement * X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit ZI	XG	7 509
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II		XH	49 267
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)	XI		
		déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		XJ	47 871
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO	47 871

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise :

SAS VRM LUNETTERIE

31/03/2018

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	0
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	0
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	4 7 8 7 1
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	4 7 8 7 1

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI dotations de l'exercice	ZT	29 763
---	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)XU ☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE												Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	159 992		- Autres réserves	ZD	159 992						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	159 992		Report à nouveau	ZG							
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)							TOTAL II	ZH	159 992				
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
Exercice N :												Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		)	YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	11 905	)	XQ	11 905	11 765						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	144 000	144 000						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	9 840	9 390						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST	58 724	46 540						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	224 469	211 695							
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	679	748					
- Autres impôts, taxes et versements assimilés		ZS		)	9Z	32 080	31 465						
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	32 759	32 213								
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				YY	130 873	147 085						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	36 780	39 592						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*				OB	180 006							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%	%						
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 1							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	(47 871)	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	(9 548)	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	7 9 8 7 4 3 0 1 9 0 0 0 2 7					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE										Néant ☐ *			
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :													
Exercice ouvert le : 01/04/2017					et clos le : 31/03/2018					Durée en nombre de mois		1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	629 200		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	27 863		
TOTAL 1										OX	657 063		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	2		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE			
Subventions d'exploitation reçues										OF			
Variation positive des stocks										OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	35 993		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT			
TOTAL 2										OM	35 996		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)													
Achats										ON			
Variation négative des stocks										OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	214 869		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	143		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY			
TOTAL 3										OJ	215 012		
IV- Valeur ajoutée produite													
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	478 047		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).										SA	478 047		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case					EV	x							
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)					GX	657 063	Effectifs au sens de la CVAE *					EY	3
Période de référence					GY	01/04/2017	GZ					31/03/2018	
Date de cessation					HR								
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs													
Effectif moyen du personnel * :										YP	3		
dont apprentis										YF			
dont handicapés										YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.													
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD													
§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.													

QUADRATUS Informatique

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Il existe **une convention d'intégration fiscale** entre la SAS VRM LUNETTERIE (société mère) et les sociétés SAS LUNETTERIE DU JURA, SAS CEMO, SARL DECOVISION et SARL L'ATELIER DU JURA (sociétés filles).

La méthode retenue pour la comptabilisation de l'impôt sur les sociétés est la méthode de la neutralité (règle n°1 prévue par le C.N.C.).

Le périmètre d'intégration est de 100,00 %.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	10 798		22 432
Terrains	32 176		
Constructions sur sol propre	190 930		
Installations générales agencements aménagements des constructions	767 380		2 278
Matériel de transport	48 789		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 806		
TOTAL	1 041 080		2 278
Autres participations	1 375 959		
Prêts, autres immobilisations financières	1 550		
TOTAL	1 377 509		
TOTAL GENERAL	2 429 387		24 710

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			33 230	33 230
Terrains			32 176	32 176
Constructions sur sol propre			190 930	190 930
Installations générales agencements aménagements constr.			769 658	769 658
Matériel de transport			48 789	48 789
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 806	1 806
TOTAL			1 043 358	1 043 358
Autres participations			1 375 959	1 375 959
Prêts, autres immobilisations financières			1 550	1 550
TOTAL			1 377 509	1 377 509
TOTAL GENERAL			2 454 097	2 454 097

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	2 467	4 418		6 885
Constructions sur sol propre	27 906	9 609		37 515
Installations générales agencements aménagements constr.	149 831	69 236		219 067
Matériel de transport	34 949	12 197		47 146
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 487	319		1 806
TOTAL	214 173	91 361		305 534
TOTAL GENERAL	216 640	95 778		312 419

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	4 418				
Constructions sur sol propre	9 609				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	69 236				
Matériel de transport	12 197				
Matériel de bureau informatique mobilier		319			
Emballages récupérables et divers				16 382	
TOTAL	91 041	319		16 382	
TOTAL GENERAL	95 459	319		16 382	

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	54 352	16 382			70 734
TOTAL	54 352	16 382			70 734

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	9 525				9 525
Autres provisions pour dépréciation	3 059	46 226			49 285
TOTAL	12 584	46 226			58 810
TOTAL GENERAL	66 936	62 608			129 544
Dont dotations et reprises d'exploitation		46 226			
exceptionnelles		16 382			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 550	750	800
Autres créances clients	99 533	99 533	
Impôts sur les bénéfices	123 682	123 682	
Taxe sur la valeur ajoutée	14 033	14 033	
Groupe et associés	505 399	505 399	
Débiteurs divers	71 395	71 395	
Charges constatées d'avance	320	320	
TOTAL	815 911	815 111	800

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	8 289	8 289		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 240 787	221 282	510 247	509 258
Fournisseurs et comptes rattachés	50 893	50 893		
Personnel et comptes rattachés	31 234	31 234		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38 416	38 416		
Taxe sur la valeur ajoutée	26 886	26 886		
Autres impôts taxes et assimilés	8 493	8 493		
Groupe et associés	497 253	497 253		
Autres dettes	64 714	64 714		
TOTAL	1 966 965	947 460	510 247	509 258
Emprunts remboursés en cours d'exercice	237 647			

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	33 081
Autres créances	14 959
Total	48 040

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 120
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 907
Dettes fiscales et sociales	38 256
Autres dettes	63 846
Total	112 129

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	320
Total	320

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 181 958
Total	1 181 958

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 04/12/2013 CAFC
Montant initial de cette garantie : 400 000
Montant restant dû en capital : 181 604
Date de fin d'échéance de la garantie : 30/11/2020
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DES ACTIONS DE LA SAS LUNETTERIE DU J
: PRIS PARI PASSU BPBFC / CAFC

Emprunt du : 02/12/2013 BPBFC
Montant initial de cette garantie : 350 000
Montant restant dû en capital : 158 904
Date de fin d'échéance de la garantie : 02/12/2020
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DES ACTIONS DE LA SAS LUNETTERIE DU J
: PRIS PARI PASSU BPBFC / CAFC

Emprunt du : 20/04/2014 BPBFC
Montant initial de cette garantie : 50 000
Montant restant dû en capital : 1 086
Date de fin d'échéance de la garantie : 20/04/2018
Nature de la sûreté réelle : GAGE SUR LE VEHICULE SCENIC DE-944-RN

Emprunt du : 24/04/2014 CAFC
Montant initial de cette garantie : 325 000
Montant restant dû en capital : 253 857
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/05/2029
Nature de la sûreté réelle : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS
: HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE EN RANG 1 SUR BATIMENT

Emprunt du : 25/04/2014 BPBFC
Montant initial de cette garantie : 325 000
Montant restant dû en capital : 251 893
Date de fin d'échéance de la garantie : 25/04/2019
Nature de la sûreté réelle : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS
: HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE EN RANG 1 SUR BATIMENT

Emprunt du : 18/11/2014 CAFC
Montant initial de cette garantie : 200 000
Montant restant dû en capital : 162 980
Date de fin d'échéance de la garantie : 18/11/2019
Nature de la sûreté réelle : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE EN RANG 2 SUR BATIMENT

Emprunt du : 31/08/2015 BPBFC
Montant initial de cette garantie : 200 000

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Montant restant dû en capital : 171 634
Date de fin d'échéance de la garantie : 31/08/2030
Nature de la sûreté réelle : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE EN RANG 2 SUR BATIMENT

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Avals et cautions		48 000
Autres engagements donnés :		174 907
Intérêts sur emprunts	174 907	
Total (1)		222 907
(1) dont concernant les participations		48 000
Dont engagements assortis de sûretés réelles		174 887

Détail des cautions données

Caution donnée au profit du : PRET BPBFC SOUSCRIT PAR LUNETTERIE DU JURA
Nom des personnes ayant donné leur caution : SAS VRM LUNETTERIE
Montant initial de la caution : 48 000
Montant restant dû de la caution : 5 416

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- directement :			
- SAS LUNETTERIE DU JURA	405 371	100.00	4 318
- SARL L'ATELIER DU JURA	65 878	95.25	11 038
- indirectement :			
- SAS CEMO	721 331	100.00	144 426
- SARL DECOVISION	222 217	100.00	18 968
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/03/2014	31/03/2015	31/03/2016	31/03/2017	31/03/2018
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	333 310 33 331	333 310 33 331	333 310 33 331	333 310 33 331	333 310 33 331
Nbre des actions ordinaires existantes					
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	169 277	647 315	648 989	677 103	629 200
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	185 838	58 996	251 778	273 996	109 120
Impôts sur les bénéfices		9 270-	7 261-	8 179-	7 509-
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	180 065	13 517	153 768	159 992	41 758-
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	5.58	2.05	7.77	8.47	3.50
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5.40	0.41	4.61	4.80	1.25-
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice		3	3	3	3
Montant de la masse salariale de l'exercice		200 992	182 022	174 031	181 585
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice		89 112	80 838	72 989	77 044

VRM LUNETTERIE
Société par actions simplifiée
au capital de 333 310 euros
Siège social : 3, Rue des Côtes
39400 MORBIER
798 743 019 R.C.S. LONS LE SAUNIER

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 SEPTEMBRE 2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 41 757,60 euros en totalité au compte « Report à Nouveau ».

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme,

La Présidente,

SARL AGGEE

représentée par M. Pierre VERRIER



GESCOREC AUDIT

Société de Commissaires aux Comptes

VRM LUNETTERIE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 333 310 €
3 rue des Cotes
Z.A. Les Chèvres
39400 MORBIER
798 743 019 RCS LONS-LE-SAUNIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2018

Aux associés,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société VRM LUNETTERIE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/04/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associée

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Associée sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous tenons à signaler que les tableaux concernant les délais de paiement des clients et fournisseurs prévus en application de l'article D.441-4 du code de commerce n'ont pas été intégrés au rapport de gestion.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Champagnole
Le 09 septembre 2018

GSCOREC AUDIT

Xavier BADOR

Commissaire aux comptes
Mandataire social chargé du dossier

SAS GSCOREC AUDIT

Commissaires aux comptes

39 rue Bazinet
39300 CHAMPAGNOLE

ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/03/2018 12			Exercice N-1 31/03/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement	33 230	6 885	26 345	8 331	18 014	216.23
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	32 176		32 176	32 176		
	Constructions	960 588	256 582	704 006	780 572	76 566	9.81
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	50 595	48 952	1 642	14 158	12 516	88.40
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 375 959	9 525	1 366 434	1 366 434		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 550		1 550	1 550		
Total II		2 454 097	321 944	2 132 153	2 203 221	71 068	3.23
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	99 533		99 533	204 858	105 325	51.41
	Autres créances	714 509	49 285	665 223	592 221	73 002	12.33
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	6 054		6 054		6 054	
	Charges constatées d'avance (3)	320		320	303	17	5.45
	Total III	820 415	49 285	771 130	797 382	26 253	3.29
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		3 274 512	371 229	2 903 282	3 000 604	97 321	3.24

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

750

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/03/2018 12	Exercice N-1 31/03/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 333 310)	333 310	333 310		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	66 690	66 690		
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	33 331	33 331		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
CAPITAUX PROPRES	Autres réserves	474 011	314 019	159 992	50.95
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	41 758	159 992	201 749	126.10
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	70 734	54 352	16 382	30.14
CAPITAUX PROPRES	Total I	936 318	961 694	25 376	2.64
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
PROVISIONS	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 244 953	1 483 780	238 827	16.10
	Concours bancaires courants	4 123	11 219	7 096	63.25
	Emprunts et dettes financières diverses	497 253	329 747	167 506	50.80
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 893	55 015	4 123	7.49
	Dettes fiscales et sociales	105 029	117 988	12 958	10.98
DETTES (I)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	64 714	41 161	23 552	57.22
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	1 966 965	2 038 910	71 945	3.53
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		2 903 282	3 000 604	97 321	3.24

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

947 460

798 123

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2018 12			Exercice N-1 31/03/2017 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	629 200		629 200	677 103	47 903	7.07
Chiffre d'affaires NET	629 200		629 200	677 103	47 903	7.07
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			35 993	33 500	2 493	7.44
Autres produits			2	7	5	65.38
Total des Produits d'exploitation (I)			665 196	710 609	45 414	6.39
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			224 469	211 695	12 774	6.03
Impôts, taxes et versements assimilés			32 759	32 213	546	1.70
Salaires et traitements			181 585	174 031	7 555	4.34
Charges sociales			77 044	72 989	4 055	5.55
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			95 778	93 217	2 561	2.75
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			46 226	3 059	43 167	NS
Dotations aux provisions						
Autres charges			143	136	7	5.41
Total des Charges d'exploitation (II)			658 005	587 340	70 665	12.03
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			7 191	123 269	116 079	94.17
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2018	Exercice N-1 31/03/2017	Ecart N / N-1	
	12	12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)		100 000	100 000	100.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V		100 000	100 000	100.00
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		9 525	9 525	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)	40 075	45 550	5 474	12.02
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	40 075	55 075	14 999	27.23
2. Résultat financier (V-VI)	40 075	44 925	85 001	189.20
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	32 885	168 195	201 079	119.55
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	16 382	16 382		
Total VIII	16 382	16 382		
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	16 382	16 382		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	7 509	8 179	670	8.19
Total des produits (I+III+V+VII)	665 196	810 609	145 414	17.94
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	706 953	650 617	56 336	8.66
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	41 758	159 992	201 749	126.10

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

SAS VRM LUNETTERIE
3 RUE DES COTES
ZA LES CHEVRES
39400 MORBIER

ANNEXE DU 01/04/2017 AU 31/03/2018

DM EXPERTISE COMPTABLE

18 rue Rousseau

39000 LONS LE SAUNIER

03 84 24 09 14

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Il existe **une convention d'intégration fiscale** entre la SAS VRM LUNETTERIE (société mère) et les sociétés SAS LUNETTERIE DU JURA, SAS CEMO, SARL DECOVISION et SARL L'ATELIER DU JURA (sociétés filles).

La méthode retenue pour la comptabilisation de l'impôt sur les sociétés est la méthode de la neutralité (règle n°1 prévue par le C.N.C.).

Le périmètre d'intégration est de 100,00 %.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

o

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	10 798		22 432
Terrains	32 176		
Constructions sur sol propre	190 930		
Installations générales agencements aménagements des constructions	767 380		2 278
Matériel de transport	48 789		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 806		
TOTAL	1 041 080		2 278
Autres participations	1 375 959		
Prêts, autres immobilisations financières	1 550		
TOTAL	1 377 509		
TOTAL GENERAL	2 429 387		24 710

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			33 230	33 230
Terrains			32 176	32 176
Constructions sur sol propre			190 930	190 930
Installations générales agencements aménagements constr.			769 658	769 658
Matériel de transport			48 789	48 789
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 806	1 806
TOTAL			1 043 358	1 043 358
Autres participations			1 375 959	1 375 959
Prêts, autres immobilisations financières			1 550	1 550
TOTAL			1 377 509	1 377 509
TOTAL GENERAL			2 454 097	2 454 097

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	2 467	4 418		6 885
Constructions sur sol propre	27 906	9 609		37 515
Installations générales agencements aménagements constr.	149 831	69 236		219 067
Matériel de transport	34 949	12 197		47 146
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 487	319		1 806
TOTAL	214 173	91 361		305 534
TOTAL GENERAL	216 640	95 778		312 419

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	4 418				
Constructions sur sol propre	9 609				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	69 236				
Matériel de transport	12 197				
Matériel de bureau informatique mobilier		319			
Emballages récupérables et divers				16 382	
TOTAL	91 041	319		16 382	
TOTAL GENERAL	95 459	319		16 382	

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	54 352	16 382			70 734
TOTAL	54 352	16 382			70 734

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	9 525				9 525
Autres provisions pour dépréciation	3 059	46 226			49 285
TOTAL	12 584	46 226			58 810
TOTAL GENERAL	66 936	62 608			129 544
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		46 226 16 382			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 550	750	800
Autres créances clients	99 533	99 533	
Impôts sur les bénéfices	123 682	123 682	
Taxe sur la valeur ajoutée	14 033	14 033	
Groupe et associés	505 399	505 399	
Débiteurs divers	71 395	71 395	
Charges constatées d'avance	320	320	
TOTAL	815 911	815 111	800

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	8 289	8 289		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 240 787	221 282	510 247	509 258
Fournisseurs et comptes rattachés	50 893	50 893		
Personnel et comptes rattachés	31 234	31 234		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38 416	38 416		
Taxe sur la valeur ajoutée	26 886	26 886		
Autres impôts taxes et assimilés	8 493	8 493		
Groupe et associés	497 253	497 253		
Autres dettes	64 714	64 714		
TOTAL	1 966 965	947 460	510 247	509 258
Emprunts remboursés en cours d'exercice	237 647			

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	33 081
Autres créances	14 959
Total	48 040

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 120
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 907
Dettes fiscales et sociales	38 256
Autres dettes	63 846
Total	112 129

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	320
Total	320

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 181 958
Total	1 181 958

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 04/12/2013 CAFC
Montant initial de cette garantie : 400 000
Montant restant dû en capital : 181 604
Date de fin d'échéance de la garantie : 30/11/2020
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DES ACTIONS DE LA SAS LUNETTERIE DU J
: PRIS PARI PASSU BPBFC / CAFC

Emprunt du : 02/12/2013 BPBFC
Montant initial de cette garantie : 350 000
Montant restant dû en capital : 158 904
Date de fin d'échéance de la garantie : 02/12/2020
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DES ACTIONS DE LA SAS LUNETTERIE DU J
: PRIS PARI PASSU BPBFC / CAFC

Emprunt du : 20/04/2014 BPBFC
Montant initial de cette garantie : 50 000
Montant restant dû en capital : 1 086
Date de fin d'échéance de la garantie : 20/04/2018
Nature de la sûreté réelle : GAGE SUR LE VEHICULE SCENIC DE-944-RN

Emprunt du : 24/04/2014 CAFC
Montant initial de cette garantie : 325 000
Montant restant dû en capital : 253 857
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/05/2029
Nature de la sûreté réelle : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS
: HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE EN RANG 1 SUR BATIMENT

Emprunt du : 25/04/2014 BPBFC
Montant initial de cette garantie : 325 000
Montant restant dû en capital : 251 893
Date de fin d'échéance de la garantie : 25/04/2019
Nature de la sûreté réelle : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS
: HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE EN RANG 1 SUR BATIMENT

Emprunt du : 18/11/2014 CAFC
Montant initial de cette garantie : 200 000
Montant restant dû en capital : 162 980
Date de fin d'échéance de la garantie : 18/11/2019
Nature de la sûreté réelle : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE EN RANG 2 SUR BATIMENT

Emprunt du : 31/08/2015 BPBFC
Montant initial de cette garantie : 200 000

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Montant restant dû en capital : 171 634
Date de fin d'échéance de la garantie : 31/08/2030
Nature de la sûreté réelle : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE EN RANG 2 SUR BATIMENT

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Avals et cautions		48 000
Autres engagements donnés :		174 907
Intérêts sur emprunts	174 907	
Total (1)		222 907
(1) dont concernant les participations		48 000
Dont engagements assortis de sûretés réelles		174 887

Détail des cautions données

Caution donnée au profit du : PRET BPBFC SOUSCRIT PAR LUNETTERIE DU JURA
Nom des personnes ayant donné leur caution : SAS VRM LUNETTERIE
Montant initial de la caution : 48 000
Montant restant dû de la caution : 5 416

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- directement :			
- SAS LUNETTERIE DU JURA	405 371	100.00	4 318
- SARL L'ATELIER DU JURA	65 878	95.25	11 038
- indirectement :			
- SAS CEMO	721 331	100.00	144 426
- SARL DECOVISION	222 217	100.00	18 968
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

a

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

SAS VRM LUNETTERIE
39400 MORBIER

	31/03/2014	31/03/2015	31/03/2016	31/03/2017	31/03/2018
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	333 310	333 310	333 310	333 310	333 310
Nbre des actions ordinaires existantes	33 331	33 331	33 331	33 331	33 331
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	169 277	647 315	648 989	677 103	629 200
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	185 838	58 996	251 778	273 996	109 120
Impôts sur les bénéfices		9 270-	7 261-	8 179-	7 509-
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	180 065	13 517	153 768	159 992	41 758-
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	5.58	2.05	7.77	8.47	3.50
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5.40	0.41	4.61	4.80	1.25-
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice		3	3	3	3
Montant de la masse salariale de l'exercice		200 992	182 022	174 031	181 585
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice		89 112	80 838	72 989	77 044

VRM LUNETTERIE
Société par actions simplifiée
au capital de 333 310 euros
Siège social : 3, Rue des Côtes
39400 MORBIER

798 743 019 R.C.S. LONS LE SAUNIER

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport. Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par les statuts.

I. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

II. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société a engagé des dépenses de recherche et développement pour un montant total de 25 031 euros.

III. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous espérons faire progresser nos résultats.

IV. FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la Société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

V. SOCIETES CONTROLEES

La Société contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce la société LUNETTERIE DU JURA, société par actions simplifiée dont elle détient 100% du capital.

VI. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Notre logiciel actuel ne nous permet pas de relever ces informations.

VII. EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018, le chiffre d'affaires net hors taxes s'est élevé à 629 200 euros contre 677 103 euros au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 7,07%.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 665 196 euros et les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 658 005 euros.

Le résultat d'exploitation ressort à 7 191 euros.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants ont été les suivants :

- Autres achats et charges externes ...	224 469 euros
- Salaires et traitements ...	181 585 euros
- Charges sociales ...	77 044 euros

Compte tenu d'un résultat financier de – 40 075 euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à – 32 885 euros.

Etant donné les éléments ci-dessus et le résultat exceptionnel de – 16 382 euros, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 41 757,60 euros.

Au 31 mars 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 2 903 282 euros.

VIII. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2018 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

IX. AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 41 757,60 euros en totalité au compte « Report à Nouveau ».

X. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

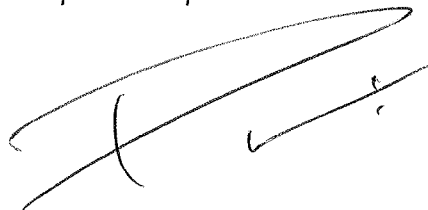
XI. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

XII. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce.

***La Présidente,
SARL AGGEE***
représentée par M. Pierre VERRIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller, more intricate mark, likely representing the name Pierre VERRIER.